“Nous sommes là pour demander nos droits” : 50 jeunes migrants africains essaient d’investir le tribunal de Meaux

12/07/2017 à 23h02

Une cinquantaine de jeunes ont déboulé, mercredi, vers 11 heures du matin, sur le parvis du palais de justice de Meaux. Ils voulaient rencontrer un juge des enfants. Leur particularité : il s’agit des « mineurs non accompagnés » actuellement hébergés à l’hôtel Confort, situé à Meaux, dans le quartier de Beauval. Derrière ce vocable : des mineurs isolés originaires d’Afrique (Mali, Guinée, Nigeria ou encore Côte d’Ivoire), arrivés sur le territoire français sans leurs familles, par différentes filières.

« Nous sommes dans cet hôtel depuis des mois et on ne fait rien de nos journées. Nous sommes là pour demander nos droits, comme une formation ou une école », expliquent-ils. L’accès du hall a été interdit au groupe : rapidement, le service de sécurité du palais de justice ainsi que des policiers du commissariat se sont postés devant l’entrée. Le président du tribunal et la procureure sont venus à leur rencontre.

Au bout d’une vingtaine de minutes, une solution a été trouvée : les jeunes devaient regagner leur hôtel, tandis qu’une délégation de trois personnes était reçue par le président. « J’ai noté leurs revendications et répercuté la situation auprès du conseil départemental », indique Bertrand Menay.
De son côté, le parquet rappelle la procédure s’appliquant à ces mineurs sans familles. « Dans un premier temps,

l’association départementale Jeunes errants, basée à Esbly, évalue la situation, sachant que souvent, le jeune ne présente pas de document fiable. Il faut déterminer s’il s’agit d’un mineur et s’il est isolé. Quand c’est le cas, le procureur ordonne un placement provisoire et saisit un juge des enfants. »
Ce magistrat confie alors le mineur à l’ASE (Aide sociale à l’enfance), gérée par le conseil départemental. Pour assurer l’accueil et l’accompagnement de quelque 500 mineurs en Seine-et-Marne, cette collectivité a consacré 11,5 millions d’euros en 2015 et 25 millions en 2016.

« Si l’afflux de migrants, qui sont d’ailleurs essentiellement économiques, se poursuit, il faudra dépenser 60 millions d’euros à l’horizon 2021 pour assurer l’hébergement de ces mineurs », indique un responsable du conseil départemental. Avant de rappeler : « Ces jeunes ont peut-être le sentiment que ça ne va pas assez vite. Mais ils ne sont pas livrés à eux-mêmes. Ils sont accompagnés jusqu’à leur majorité par des éducateurs de la Rose des vents, notamment pour trouver un apprentissage ou régler les questions de santé. »

Le Parisien

Merci à **celasepassenfrance**